

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	21
Nombre de Conseillers représentés	4
Nombre de Conseillers Municipaux excusé	1
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DIBAR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 octobre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mmes et MM. DIBAR Jean-Luc, MOLINIE Anne-Marie, DELVILLE Dominique, TOURNIER Jean-Pierre, CHAUVET Gérard, AUPY Marie-Eliane, PAVIE Annie, GASQUET André, LAURENT Daniel, ROUX Christian, VINET Monique, BOTTON Jacky, DESSENDIER Françoise, FARGIER Stéphanie, RAINE Dorothée, NAUD Pierre, VIAUD Thierry, PERÉ Etienne, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, SALLES Frédérique, HOLLENDER Roland.

Absents représentés :

Monsieur Didier Gallot, Conseiller Municipal, représenté par Jean-Luc Dibar
Nathalie Olivier, Conseillère Municipale, représentée par Daniel Laurent
Sandra Guillemain, Conseillère Municipale, représentée par Dorothée Raine
Benoit Renaud, Conseiller Municipal, représenté par Jacky Botton

Absente excusée :

Patricia Durand, Conseillère Municipale

Absent non excusé :

Philippe Hélis, Adjoint au Maire

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Françoise Dessendier ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire (Françoise Dessendier), et fait part des mandats accordés, déclare installé en qualité de Conseiller Municipal M. Roland Hollender suite à la démission de M. Philippe Robert.

M. Gasquet et Mme Dugas-Raveneau prennent ensuite la parole pour présenter la démission de 9 conseillers du groupe majoritaire pour M. Gasquet + les 2 co-lisitiens suivants et de 4 Conseillers Municipaux de sa liste + des 23 co-lisitiens suivants pour Mme Dugas-Raveneau.

L'ordre du jour n'ayant pu être débattu et voté, la séance est levée à 19 H 20.

LE MAIRE DE PONS,



Jean-Luc DIBAR

Affiché le : **29 OCT. 2018**